

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-08

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 09h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mars 2026 par monsieur Rémi Goube, maire sortant, s'est réuni en Mairie ce jour. Suite à sa réélection, le conseil municipal se déroule sous sa présidence.

Présents : Rémi Goube, Elisabeth Martin, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, , Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-08 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.2 du Code général des collectivités territoriales qui précise : le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Gresse-en-Vercors un effectif maximum de trois Adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de FIXER à TROIS le nombre d'Adjoints avec les missions suivantes :

- Premier(ère) Adjoint(e) : Attractivité territoriale et rayonnement touristique
- Deuxième Adjoint(e) : Finances
- Troisième Adjoint(e) : Travaux

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 20 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire